



# le Club des Mécènes

Le Mécénat permet d'associer l'image  
de votre entreprise à celle  
du Théâtre Edwige Feuillère.

Grâce à vous, des projets artistiques concrets  
pourront voir le jour.

Devenez, vous aussi  
**Mécène !**

CLUB DES MÉCÈNES

Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul

administration@theatre-edwige-feuillere.fr

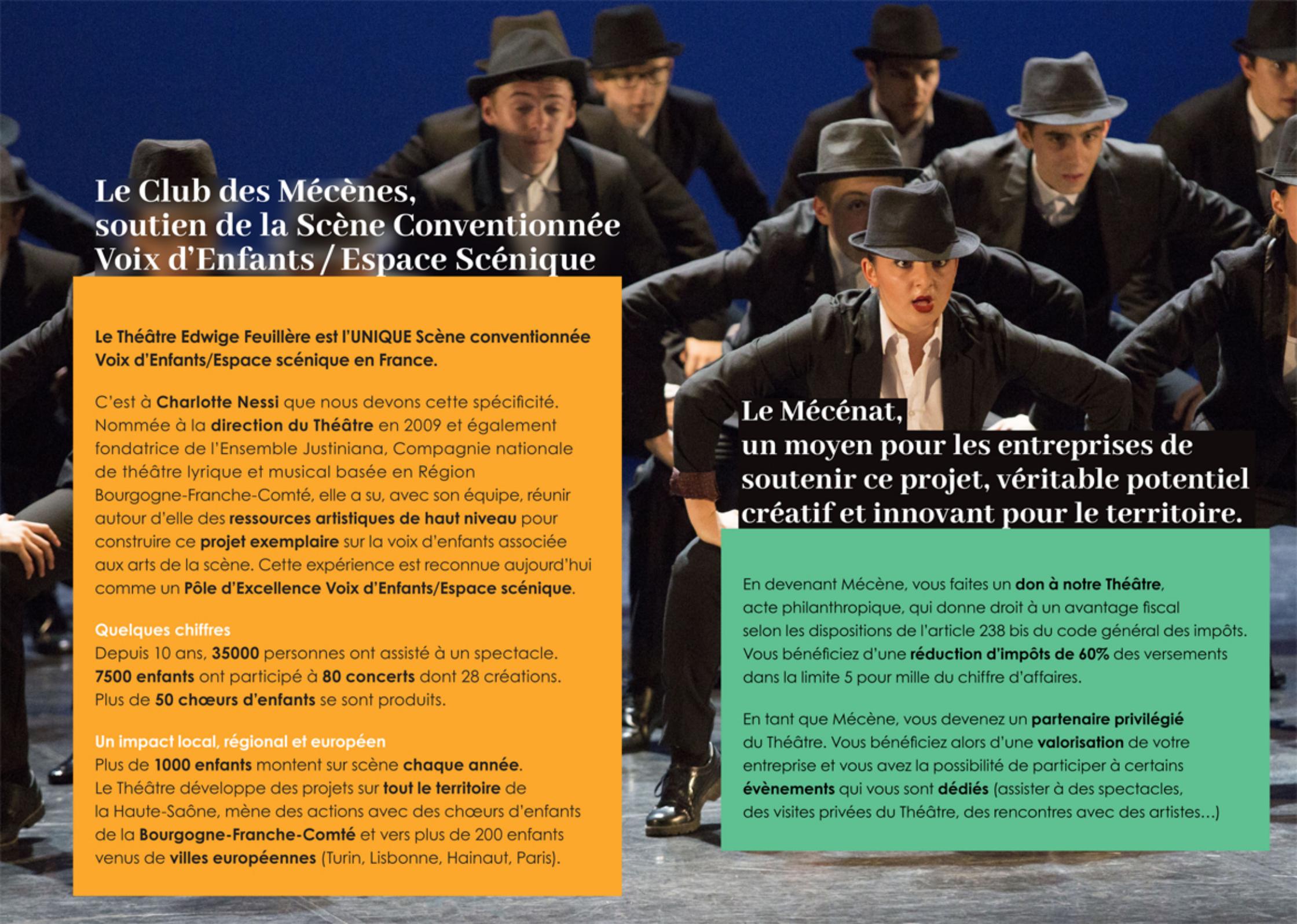
www.theatre-edwige-feuillere.fr

03 84 75 40 66

Photographies © Yves Pélit / Design Graphique AnneCecile Graphic

THÉÂTRE  
edwige  
Feuillère  
VESOUL

Scène conventionnée  
VOIX D'ENFANTS / ESPACE SCÉNIQUE



## Le Club des Mécènes, soutien de la Scène Conventionnée Voix d'Enfants / Espace Scénique

Le Théâtre Edwige Feuillère est l'**UNIQUE** Scène conventionnée  
Voix d'Enfants/Espace scénique en France.

C'est à **Charlotte Nessi** que nous devons cette spécificité. Nommée à la **direction du Théâtre** en 2009 et également fondatrice de l'Ensemble Justiniana, Compagnie nationale de théâtre lyrique et musical basée en Région Bourgogne-Franche-Comté, elle a su, avec son équipe, réunir autour d'elle des **ressources artistiques de haut niveau** pour construire ce **projet exemplaire** sur la voix d'enfants associée aux arts de la scène. Cette expérience est reconnue aujourd'hui comme un **Pôle d'Excellence Voix d'Enfants/Espace scénique**.

### Quelques chiffres

Depuis 10 ans, **35000** personnes ont assisté à un spectacle.  
**7500 enfants** ont participé à **80 concerts** dont 28 créations.  
Plus de **50 chœurs d'enfants** se sont produits.

### Un impact local, régional et européen

Plus de **1000 enfants** montent sur scène **chaque année**.  
Le Théâtre développe des projets sur **tout le territoire** de la Haute-Saône, mène des actions avec des chœurs d'enfants de la **Bourgogne-Franche-Comté** et vers plus de 200 enfants venus de **villes européennes** (Turin, Lisbonne, Hainaut, Paris).

**Le Mécénat,**  
**un moyen pour les entreprises de  
soutenir ce projet, véritable potentiel  
créatif et innovant pour le territoire.**

En devenant Mécène, vous faites un **don à notre Théâtre**, acte philanthropique, qui donne droit à un avantage fiscal selon les dispositions de l'article 238 bis du code général des impôts. Vous bénéficiez d'une **réduction d'impôts de 60%** des versements dans la limite 5 pour mille du chiffre d'affaires.

En tant que Mécène, vous devenez un **partenaire privilégié** du Théâtre. Vous bénéficiez alors d'une **valorisation** de votre entreprise et vous avez la possibilité de participer à certains **événements** qui vous sont **dédiés** (assister à des spectacles, des visites privées du Théâtre, des rencontres avec des artistes...)